

Les aires de jeux d'enfants

L'aire de jeux des moyens se fait décidément attendre... Elle devait ouvrir en avril, puis en mai, puis début juin. Espérons que les enfants pourront en profiter cet été ! Tout le monde s'interroge sur l'efficacité des barrières, qui sont relativement basses et risquent de n'arrêter ni les enfants,



ni les jeunes adultes : ce sera à suivre de près. En revanche, les horaires ont été améliorés : l'aire fermera à 17h de novembre à février, à 18h en mars, à 19h d'avril à juin et de septembre à octobre, et restera ouverte jusqu'à 20h en juillet et août : de belles séances de jeux en perspective ! Les premières semaines, l'aire accueillera seulement

50 enfants à la fois, puis après bilan des éventuelles difficultés rencontrées, elle pourra en accueillir jusqu'à 100.

En ce qui concerne l'aire provisoire des petits, plusieurs parents se plaignent du fait que les jeux sont adaptés pour les 0-3 ans mais pas du tout pour les 3-6 ans. De plus, le revêtement de sol est très rugueux et certains enfants se font très mal en tombant dessus (beaucoup plus que de simples égratignures). Les parents s'interrogent aussi sur l'air qui sort du gros système de ventilation central : est-il parfaitement sain pour les enfants ?

Enfin, les « jeux labyrinthes » (des panneaux de bois avec des objets à déplacer dans les trous) sont neutralisés depuis l'ouverture du jardin en mars car, en l'absence de sol mou à cet endroit, ils seraient « dangereux » ! Dommage d'avoir dépensé de l'argent pour rien. Il est question de les remplacer par une marelle qui sera dessinée au sol. À suivre aussi !

Réunion publique sur le chantier des Halles

Une nouvelle réunion publique aura lieu **le jeudi 28 juin 2012 à 18h à la Bourse du commerce.**

Elle portera sur l'organisation du chantier côté RATP (réaménagement de la salle d'échange au niveau - 4 et nouvel accès place Marguerite de Navarre) et aussi sur les autres parties du chantier (jardin, Canopée...). C'est l'occasion de vous informer et de poser vos questions en direct à Dominique Hucher, chef du projet des Halles au sein de la SemPariSeine. Vous pouvez aussi vous abonner gratuitement au « flash info chantier », un bulletin d'information par mail qui vous indique chaque semaine quelles sont les opérations en cours, en écrivant à : contact@pariseshalles.fr. Si vous souhaitez que nous relayions vos questions ou demandes au sein du comité de suivi du chantier, n'hésitez pas à nous écrire à : contact@accomplir.asso.fr.

Le PDG d'Unibail cherche à nous faire porter le chapeau



Guillaume Poitrinal, PDG d'Unibail, vient de sortir un livre pour se plaindre de la lenteur des grands projets en France. Il évoque notamment le projet des Halles et nous cite comme responsables du retard pris par ce dernier ! Il prétend que son entreprise a « coanimé pendant près de cinq ans, tous les jeudis soirs, des débats parfois enflammés avec les riverains du quartier », ce qui est particulièrement ridicule, car jamais la Ville n'a confié

à Unibail l'animation des réunions de concertation, il n'aurait plus manqué que ça ! Les représentants d'Unibail ont préféré mener leurs négociations financières avec la Ville à l'écart des réunions de concertation, et ces dernières n'ont jamais pesé suffisamment sur le projet pour le ralentir en quoi que ce soit. Mais voilà, nous avons osé attaquer le montage financier de l'opération pour éviter à la Ville de se faire complètement « plumer » par Unibail, c'est ce que M. Poitrinal ne nous pardonne pas... Sur

le fond, ce n'est pas la concertation qui a ralenti le projet, mais l'extraordinaire complexité du site, les multiples déboires d'un projet mal conçu et mal géré depuis le départ, et probablement aussi les insuffisances des architectes retenus. Quant aux recours que nous avons déposés au tribunal, ils ne sont responsables que de quelques semaines de retard, alors que le projet est prévu pour durer 14 ans (de 2003 à 2016) : pas de quoi fouetter un chat ! La réponse que nous avons adressée à Guillaume Poitrinal ●●●

La Lettre d'ACCOMPLIR

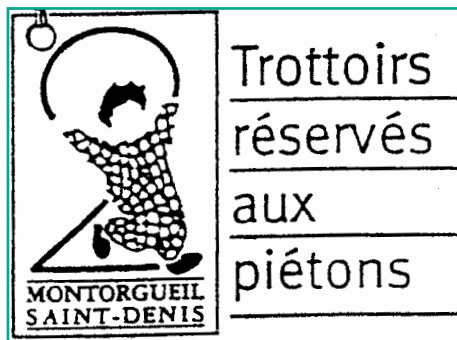
● ● ● nous a fourni l'occasion de faire un petit retour en arrière sur les relations très étranges entre la Ville et Unibail depuis le début de ce projet, et de rappeler les nombreux articles que le Canard enchaîné a consacrés à la question, avec des analyses convergentes à celles d'Accomplir.

Le Canard note, par exemple, en novembre 2010, que « *Le duo Unibail-Axa a été choisi sans aucun appel d'offre [pour le rachat du Forum des Halles]. Guillaume Poitrinal, pédégé d'Unibail, menaçait la municipalité d'une interminable guérilla juridique si sa société était mise sur la touche. Et il a gagné la partie : pour être certain de pouvoir inaugurer le nouveau Forum dans les délais, Delanoë a fini par*

céder ». Surprise ! Guillaume Poitrinal, ennemi auto-déclaré de la lenteur des grands projets, aurait ainsi menacé de faire durer interminablement le projet des Halles afin de mieux dicter ses conditions financières au Maire de Paris ? Lisez sur la page d'accueil de notre site le document « *Notre réponse à Guillaume Poitrinal* » et vous en apprendrez des vertes et des pas mûres sur les dessous du projet des Halles !

Rue Montorgueil, priorité aux piétons !

Nous avons retrouvé un numéro du journal de la mairie du 2e, publié en juin 1993, qui expliquait l'objectif du nouvel aménagement de la rue Montorgueil : « *Dans la situation antérieure, les véhicules de toutes sortes essayaient de circuler sur la chaussée et encombraient également les trottoirs. Dans la situation actuelle, les trottoirs sont réservés aux piétons et la chaussée leur est également accessible. Il y a toujours un compromis entre les deux. Il était au détriment des piétons. Il est maintenant à leur profit* ». Et le maire de l'époque renvoie à l'affichette reproduite ci-contre, « *Montorgueil Saint-Denis : trottoirs réservés aux piétons* ».



En d'autres termes, il y a vingt ans, on a chassé les véhicules de la zone Montorgueil pour faire de la place

aux piétons ; aujourd'hui, on chasse les piétons pour faire la place aux terrasses.

Le Maire du 2e, Jacques Boutault, multiplie depuis plusieurs années les initiatives pour essayer de faire respecter le droit des piétons à circuler sur l'espace sécurisé du trottoir, mais la Mairie de Paris, qui seule peut prendre les décisions finales, semble considérer qu'il est urgent de ne rien faire. Huit commerçants qui occupent depuis 2010 toute la largeur du trottoir ont été condamnés en juin 2011 à de lourdes amendes, qui ont été confirmées en appel en mai 2012. Refusant toujours de s'incliner devant la loi, ils vont désormais en cassation. En attendant, le Maire du 2e a demandé à la Mairie de Paris de supprimer les autorisations de terrasses de ces huit établissements, qui bafouent les règles depuis plusieurs années, mais cela lui a été refusé. Il a ensuite essayé de négocier une charte (voir la *Lettre d'Accomplir* du mois dernier), mais les cafetiers ont refusé les deux mesures qui leur étaient proposées, à savoir laisser libre une largeur minimum d'un mètre sur les trottoirs et ranger les terrasses

à 23 heures pour limiter les nuisances sonores ; la Mairie de Paris s'est inclinée. Plus étonnant, elle refuse également de faire réparer les bornes mobiles censées limiter l'accès des véhicules au quartier Montorgueil, en panne depuis un an. Elle annonce que l'ensemble du plan de circulation du quartier doit être repensé et qu'un autre système de fermeture sera envisagé, ce qui prendra bien encore quelques années... Faudra-t-il un accident grave pour que la Mairie de Paris se décide à rendre les trottoirs de la rue Montorgueil aux piétons ?

Pour notre part, nous souhaitons bien sûr qu'on limite la circulation des véhicules dans le quartier Montorgueil, mais il est évident qu'on ne bloquera jamais toute la circulation, et notamment pas celle des deux-roues. Les personnes à mobilité réduite, les déficients visuels ou les déficients auditifs seront donc toujours en danger lorsqu'ils marcheront sur la chaussée rue Montorgueil. Veut-on que ce quartier devienne un ghetto pour gens riches, jeunes et en bonne santé ? Les trottoirs sont faits pour les piétons : la chaussée, c'est « *en plus* » et non « *à la place* » du trottoir !

La monoactivité guette

Les piétons ne sont pas les seules victimes de l'étalement illégal des terrasses. Les autres commerces en souffrent aussi. Rue de la Ferronnerie, un magasin de vêtements vient de baisser le rideau, et son ancien gérant travaille désormais comme salarié dans un autre magasin du quartier. Les terrasses environnantes masquaient

sa vitrine et gênaient l'accès à son commerce : il a fait faillite.

Rue Montorgueil côté 1er, ce sont en dix ans au moins 10 commerces de proximité qui ont été remplacés par des cafés et restaurants : 2 bouchers, 1 charcutier, 1 fruits et légumes, 1 boulanger, 2 cavistes, 1 fromager, 1 épicier, 1 teinturier, etc. On peut s'attendre à la même évolution côté

2e : un restaurant qui peut doubler ou tripler son chiffre d'affaires en privatisant l'espace public pour presque rien est forcément plus rentable qu'un commerce de bouche, surtout lorsque les clients de ce dernier doivent faire du gymkhana pour accéder jusqu'à sa porte. Est-ce la monoactivité que veut la Mairie de Paris pour la rue Montorgueil ?

Le coût des amendes pour les terrasses illégales

Un cafetier de la rue Montorgueil se plaint haut et fort d'avoir à payer 5 000 euros d'amendes pour ses débordements de terrasse. Sans doute compte-t-il dans ses

calculs non seulement les amendes accumulées pendant des années mais les frais d'avocat induits par la procédure à laquelle il s'est exposé faute de bien vouloir respecter la loi.

Rappelons que la contravention de base pour un débordement de terrasse n'est toujours que de 35 euros : une goutte d'eau dans l'océan de ce que rapporte une terrasse illégale.

Des géraniums aux Halles

À l'entrée de l'allée nord-sud qui traverse le chantier des Halles, des touristes surpris s'arrêtent pour photographier quelques pots de géraniums fixés sur une grille : étonnant décor pour un chantier ! En fait, ces géraniums agrémentent la cour



de la bagagerie Mains libres, accueillie à titre provisoire dans un bungalow. Pierre, un SDF de la bagagerie, se charge d'arroser ces fleurs qui égayent un peu cet endroit très minéral et adressent un petit clin d'œil amical aux passants !

L'histoire de Renaud

Renaud a passé plusieurs années dans la rue et puis, un jour, l'association « Aux captifs, la libération », située rue Saint-Denis, lui a proposé de prendre un casier à la



bagagerie Mains libres pour y déposer ses bagages. Voici son témoignage :

« La bagagerie m'a permis de poser mes affaires en sécurité et d'être libre de mes mouvements pour effectuer mes démarches. Aujourd'hui, j'ai un CDD à la Régie de quartier de Paris Centre et j'ai le projet de préparer le DEAVS (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale). J'ai quitté la rue et je dors à l'hôtel en attendant de trouver un logement à Paris ou en banlieue. A la bagagerie, j'apprécie le côté convivial et aussi le fait que quand on veut parler avec des gens, on peut le faire, et quand on veut rester dans son coin, on vous laisse tranquille. J'ai pris ma part de responsabilités en assurant bénévolement une

permanence d'accueil chaque semaine, mais je voulais être plus actif pour rendre un peu de ce que la bagagerie m'a apporté. Je me suis donc présenté aux élections du conseil d'administration dans le collège « anciens usagers » et je viens d'être élu par l'Assemblée générale. Je vais ainsi pouvoir participer aux décisions et contribuer à l'évolution de l'association ». Si vous souhaitez en savoir plus sur la bagagerie Mains libres ou devenir bénévole pour assurer les permanences d'accueil (le matin de 7h à 9h ou le soir de 20h à 22h) n'hésitez pas à contacter le 01 42 21 99 32.

Samaritaine : les petits stratagèmes de LVMH et de la Ville de Paris

Rappelons notre position sur la Samaritaine : nous soutenons le projet de rénovation, mais nous contestons les passe-droits sur la hauteur des immeubles accordés par la Ville de Paris à LVMH sous prétexte qu'il s'agirait d'une opération « d'utilité publique ». Faut-il récompenser LVMH de « revitaliser le quartier » alors que c'est ce groupe qui a condamné le quartier à végéter depuis 2005 en fermant du jour au lendemain le grand magasin ?

De créer des logements sociaux, alors qu'ils sont obligatoires dans ce type de projet ? De construire une crèche qui, en l'absence de convention avec la Ville, sera réservée aux salariés de l'entreprise ? De « dédensifier le quartier » en créant des puits de lumière pour éclairer ses futurs bureaux de luxe, mais en relevant fortement la hauteur des immeubles de la rue Baillet, au détriment des habitants de cette rue étroite et déjà très sombre ? C'est pour protester devant une décision

dictée par l'intérêt privé bien plus que par l'utilité publique que nous avons déposé un recours contre la révision du Plan Local d'Urbanisme accordée par la Ville à LVMH.

Chacun sait que, devant le Tribunal administratif, on ne peut soulever que des vices de forme. Notre brillant avocat, Maître Cyril Laroche, en a détecté un de taille : la délibération du Conseil de Paris n'a pas été signée par le Maire. Cet argument est ●●●

●●● très sérieux car les délibérations de conseils municipaux non signées par leur maire sont annulées par la juridiction administrative. Le projet Samaritaine risque donc d'être arrêté net dans son élan ascensionnel ! Pour écarter ce danger, LVMH a obtenu de la part de l'un des plus prestigieux magistrats du Conseil d'Etat, Monsieur Daniel Labetoulle, qu'il rédige une longue consultation de six pages pour tenter de démontrer que notre argumentation devait être rejetée. En faisant appel à Monsieur Labetoulle, le groupe LVMH n'a pas fait les choses à moitié : ce magistrat a présidé pendant de nombreuses années la section du contentieux du Conseil d'Etat et dirigeait le comité des sanctions de l'Autorité des marchés financiers il y a encore un an... L'autorité et le prestige du président Labetoulle ne sont-ils pas

susceptibles de peser sur la décision des juges du Tribunal administratif ? La Ville, semblant douter que même les conclusions du Président Labetoulle suffisent à convaincre les juges, va encore plus loin : elle a suggéré au Tribunal administratif de demander au Conseil d'Etat de statuer sur la question de droit soulevée par le Président (« *La signature du Maire de Paris est-elle indispensable ou non sur les délibérations du Conseil de Paris ?* ») avant de rendre sa propre décision. Quand on sait que, selon les déclarations de la Première adjointe Anne Hidalgo, la Ville de Paris « *peut perdre devant le Tribunal administratif mais rarement devant le Conseil d'Etat* », il est permis de se demander si le litige n'est pas déjà tranché à l'avance. Le Tribunal administratif sera-t-il sensible à ces petits stratagèmes ?

Les éléphants de Madame Lalanne

Nous avons retrouvé les éléphants du Jardin Lalanne : ils sont installés au Jardin des Plantes, dans la partie « zoo », du côté de la rue Cuvier. Le lierre est en train de recommencer à leur grimper patiemment dessus. C'est une petite consolation de savoir que ces deux sculptures vont retrouver une nouvelle vie. Pas de nouvelles des deux rhinocéros, en revanche. Nous poursuivons nos investigations !



Vide-greniers de la rue du Colonel Driant

Le vide-greniers de la rue du Colonel Driant a été un succès : sur 84 exposants qui ont répondu à l'enquête de satisfaction, 77 ont trouvé le site agréable, 69 sont prêts à revenir au même endroit et tous se disent satisfaits de l'organisation ! Nous avons décidé de réitérer l'opération à la rentrée : ce sera **le samedi 6 octobre 2012 de 9h30 à 18h30**, à nouveau sur la place des Deux Ecus et la rue du Colonel Driant. Inscriptions **le samedi 29 septembre de 10h à 12h** sur la place des Deux Ecus, sur présentation des photocopies (obligatoires) de la pièce d'identité et du justificatif de domicile. Le tarif est de 15 € pour 2 mètres linéaires. Aucune inscription ne se fera par téléphone, merci de votre compréhension ! Les plans et les bulletins d'inscription seront prochainement mis en ligne sur notre site, page « agenda ».

Vide-greniers de la Mairie du 2e

La Mairie du 2e nous confie à nouveau cette année la gestion de son vide-greniers, qui aura lieu **les 15 et 16 septembre 2012** sur la rue de la Banque, la place de la Bourse et la place des Petits-Pères. Les plans et les bulletins d'inscription sont disponibles sur notre site, à la page « agenda ». Prochaines séances d'inscription : **les jeudis 6 septembre et 13 septembre de 17h à 19h30, le samedi 8 septembre de 10h à 12h**, dans le hall de la mairie du 2e. Le tarif est de 20 € par stand et par jour, pour 3 mètres linéaires. Gratuit pour les enfants dans la cour de la Mairie. Photocopies recto/verso de votre carte d'identité et de votre justificatif de domicile obligatoires pour l'inscription, réservée aux habitants des 1er et 2e arrondissements.

Aménagement de la rue Bailleul

Puisque les trottoirs ont été supprimés, pourquoi ne pas faire comme rue Quincampoix et mettre des potelets qui délimiteraient une voie circulée centrale, empêcheraient le stationnement sauvage, protégeraient les habitants au sortir de leurs immeubles et décourageraient les véhicules de circuler à contre-sens en les empêchant de se croiser ?

Abonnez-vous gratuitement à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.